



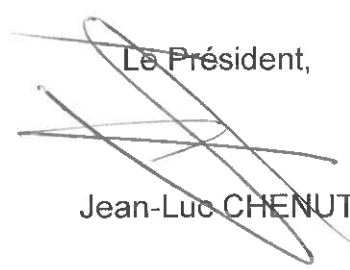
Arrêté n°A-DG-AJ-2023-63

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

Donne pouvoir à Madame **Aude LUCAS**, juriste évaluation de la minorité et contentieux des mineurs non accompagnés au sein de la mission mineurs non accompagnés de l'Agence départementale du pays de RENNES, pour le représenter dans les instances contentieuses appelées devant les juridictions de 1^{ère} instance de l'ordre judiciaire.

Fait à Rennes, le **22 SEP. 2023**

Le Président,


Jean-Luc CHENUT